



RECU EN PREFECTURE

Le 02 mars 2021

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20210218-D00636810-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 18 février 2021

Le Conseil Municipal, convoqué le 11 février 2021, s'est réuni à la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale du Doubs (CCIT) pour partie en présentiel et pour partie en visio-conférence

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents à la CCI : Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, M. Guillaume BAILLY, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, M. Philippe CREMER, M. Benoît CYPRIANI, M. Ludovic FAGAUT, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, Mme Valérie HALLER, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Aurélien LAROPPE, Mme Agnès MARTIN, Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n° 09 incluse), M. Thierry PETAMENT (jusqu'à la question n° 07 incluse), M. Anthony POULIN, Mme Karima ROCHDI, M. Gilles SPICHER, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

Étaient présents en visio-conférence : Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Laurent CROIZIER, M. Cyril DEVESA, Mme Lorine GAGLILOLO, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Marie LAMBERT, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Maxime PIGNARD, M. Yannick POUJET, Mme Françoise PRESSE, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. André TERZO

Secrétaire : Mme Claude VARET

Étaient absents : Mme Frédérique BAEHR, Mme Marie ETEVENARD, M. Pierre-Charles HENRY

Procurations de vote : Mme Frédérique BAEHR à M. Abdel GHEZALI, Mme Anne BENEDETTO à M. Hasni ALEM, M. Kévin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER, Mme Nathalie BOUVET à Mme Agnès MARTIN, Mme Fabienne BRAUCHLI à M. Anthony POULIN, Mme Claudine CAULET à M. Damien HUGUET, Mme Julie CHETTOUH à M. Nicolas BODIN, M. Sébastien COUDRY à Mme Sylvie WANLIN, M. Laurent CROIZIER à Mme Karima ROCHDI, M. Cyril DEVESA à M. Benoît CYPRIANI, Mme Marie ETEVENARD à Mme Valérie HALLER, Mme Lorine GAGLILOLO à M. Aurélien LAROPPE, M. Olivier GRIMAITRE à Mme Pascale BILLEREY, M. Pierre-Charles HENRY à M. Ludovic FAGAUT, Mme Marie LAMBERT à Mme Claude VARET, Mme Myriam LEMERCIER à Mme Claude VARET, M. Christophe LIME à Mme Aline CHASSAGNE, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à Mme Christine WERTHE, Mme Carine MICHEL à Mme Marie ZEHAF, Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. François BOUSSO, M. Maxime PIGNARD à Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n° 09 incluse) puis à M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 10), Mme Laurence MULOT à Mme Christine WERTHE (à compter de la question n° 10), M. Thierry PETAMENT à M. Ludovic FAGAUT (à compter de la question n° 08), M. Yannick POUJET à Mme Marie ZEHAF, Mme Françoise PRESSE à Mme Annaïck CHAUVET, M. Jean-Hugues ROUX à Mme Sylvie WANLIN, Mme Juliette SORLIN à M. Nicolas BODIN, M. Nathan SOURISSEAU à M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. André TERZO à Mme Sadia GHARET

OBJET : 23 - Remboursement des activités des Maisons de quartier municipales du 1er trimestre de la saison 2020/2021

Délibération n° 2021/006368

Remboursement des activités des Maisons de quartier municipales du 1^{er} trimestre de la saison 2020/2021

Rapporteur : Mme Carine MICHEL, Adjointe

	Date	Avis
Commission n°4	02/02/2021	Favorable unanime (2 abstentions)

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer le remboursement des usagers inscrits aux activités des Maisons de quartier municipales du 1^{er} trimestre de la saison 2020/2021.

Les Maisons de quartier municipales organisent, tout au long de la saison :

- des activités de loisirs éducatifs, culturels et sportifs,
- des accueils de loisirs et de jeunes (ALSH),
- des animations familiales de plein air,
- des événements festifs.

Par ailleurs, elles offrent à la location un certain nombre de salles de quartier.

Le deuxième confinement décidé par le Gouvernement a contraint les Maisons de quartier municipales à suspendre leurs activités de loisirs à compter du 1^{er} novembre 2020. A ce jour, la date de reprise des activités n'est pas connue.

Il est donc proposé de procéder au remboursement des usagers inscrits aux activités des Maisons de quartier municipales du 1^{er} trimestre de la saison 2020/2021.

Le mode de remboursement sera fonction du choix opéré par l'usager au moment de son inscription. Ce remboursement se traduira donc, soit par de la non-facturation (pour les usagers ayant souscrit à ce mode de paiement), soit par un report de paiement sur le 2^{ème} trimestre (pour les usagers ayant payé en régie directe le 1^{er} trimestre seulement), soit par un remboursement du paiement du 1^{er} trimestre (pour les usagers ayant payé en régie directe les 3 trimestres de la saison).

Il est précisé cependant que l'inscription au réseau des Maisons de quartier municipales, obligatoire pour accéder aux offres de service proposées par les Maisons de quartier municipales et formalisée par l'attribution de la Carte Vie des Quartiers, ne fera quant à elle pas l'objet d'un remboursement.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- décide du remboursement des activités des Maisons de quartier municipales du 1^{er} trimestre de la saison 2020/2021,
- approuve les modalités de ce remboursement.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Pour extrait conforme,
La Maire,



Anne VIGNOT